



HAÏTI



D 2104 • Hi3  
1-15 oct 1996

**MOTS-CLEFS**  
Justice  
Impunité  
Gouvernement  
Dictature

## *Diffusion de l'information sur l'Amérique latine*

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France • Tél. 72 77 00 26 - Fax 72 40 96 70

### **Une déclaration de la commission Justice et paix des Gonaïves**

## **LES OUBLIÉS DE LA JUSTICE : victimes et tortionnaires du temps de la dictature**

*La commission Justice et paix du diocèse des Gonaïves a fait une déclaration au mois d'août 1996 (Rapport MJ/96-11) dont l'essentiel porte sur les graves carences actuelles en Haïti dans le domaine judiciaire et policier, qui se manifestent surtout par l'absence d'arrestation et de jugement des tortionnaires ayant sévi au temps de la dictature<sup>1</sup> et sur l'absence d'assistance légale en faveur*

*des victimes des sévices. La commission Justice et paix déplore l'absence de mise en application des diverses recommandations de la commission nationale Vérité et justice. Elle dresse ainsi un bilan "partiel et sombre" des six premiers mois de l'action du gouvernement dans le département de l'Artibonite.*

7 février 1996 - 7 août 1996 : six mois se sont écoulés depuis la prestation de serment du nouveau président de la République d'Haïti.

Au moment de la montée au pouvoir du nouveau président, ce dernier avait tenu une réunion de travail avec la commission Justice et paix qui avait attiré son attention sur plusieurs dossiers urgents pour le département de l'Artibonite. Six mois plus tard, malgré des progrès perceptibles en d'autres domaines, force est de constater qu'en matière de justice, les choses n'ont pas encore bougé dans l'Artibonite.

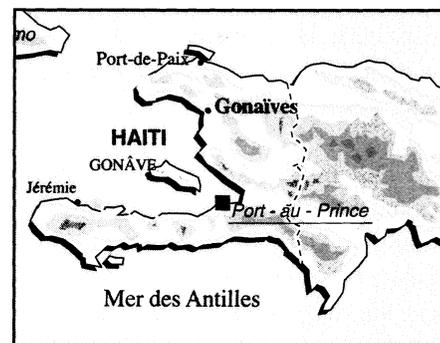
1. Après la longue période de dictature des Duvalier (1964-1986), suivie de 4 années de tribulations électorales et de coups de force militaires, le père Jean-Bertrand Aristide fut démocratiquement élu président le 16 décembre 1990 et renversé le 30 septembre de l'année suivante. S'installe alors de nouveau une période de dictature jusqu'au 13 octobre 1994, date du départ du dictateur Raoul Cédras. De retour le 15 octobre 1994, J.-B. Aristide achèvera son mandat présidentiel. C'est René Préal qui lui succède à la présidence le 7 février 1996 (NdT).

À plusieurs reprises également, la commission Justice et paix a reçu le ministère de la justice, notamment lors de sa dernière assemblée générale où, dans un dialogue constructif, des recommandations concrètes et réalistes furent faites par des délégués sortis de l'ensemble du département. Des engagements furent pris devant les délégués. Pour des raisons diverses, ils ne se sont pas, jusqu'à ce jour, concrétisés.

Six mois après le 7 février, Justice et paix dresse un bilan sombre de la situation actuelle dans le département de l'Artibonite :

- 1) Les 160 000 pages des documents du FRAPH et des FAD'H<sup>2</sup> n'ont toujours pas été récupérées par l'État haïtien, ce qui ne peut qu'encourager l'impunité et l'insécurité.
- 2) Le rapport final de la commission

2. FRAPH : Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès d'Haïti. Il s'agit d'un groupe paramilitaire duvaliériste, créé pendant le coup d'État de 1991.  
FAD'H : Forces armées d'Haïti (NdT).



Vérité et justice que tout le monde attend depuis plusieurs mois n'a toujours pas été rendu public, ce qui donne du temps aux ennemis de la démocratie pour reprendre pied et se réorganiser, et ce qui viole l'article 23 de l'arrêté du 28 mars 1995 qui stipule : "le rapport sera remis au président de la République qui le rendra public. En outre, il appartiendra au président et au gouvernement d'adopter des recommandations formulées par la commission et de mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour leur réalisation."

- 3) Aucune décision n'a été prise sur la

possibilité émise par la commission Vérité et justice de mise sur pied de tribunaux spéciaux pour juger les tortionnaires du coup d'État ou de solliciter la mise sur pied d'un tribunal international pour juger les auteurs de crimes contre l'humanité pendant la dictature.

4) Aucun dépôt de dossiers du rapport final de la commission Vérité et justice n'a été jusqu'à ce jour effectué aux parquets et aux cabinets d'instruction de département de l'Artibonite alors pourtant qu'ils contiennent des informations importantes susceptibles d'aider le traitement de plusieurs instructions en cours sur le coup d'État.

5) Aucun changement n'a encore été effectué au niveau des cabinets d'instruction du département, ce qui bloque toute avancée du système judiciaire.

6) Des juges de paix dont la révocation est demandée depuis février 1995 sont maintenus en poste contre vents et marées par le ministère de la justice. L'un d'entre eux connu pour être souvent ivre a même été promu titulaire et a bénéficié d'une formation à l'École de la magistrature.

7) Aucun nettoyage n'a encore été entrepris au niveau des greffes et huisseries. Certains, connus pour avoir fait disparaître des dossiers et certificats médicaux, sont toujours maintenus en place par les autorités.

(...)

16) Des mandats d'arrêt délivrés par les autorités judiciaires contre les tortionnaires de la dictature ne sont toujours pas exécutés par la Police nationale de la capitale, ce qui représente une menace pour la sécurité publique.

17) Des militaires connus par les autorités pour avoir violé les droits humains, sont maintenus dans l'APENA<sup>3</sup>, ce qui ne peut en aucune manière garantir la sécurité des prisons.

18) Enfin, les victimes du coup d'État demeurent les grandes oubliées du

gouvernement. Elles attendent en vain depuis 6 mois la mise en place d'un plan d'assistance légale rationnel, cohérent, souple et efficace.

La répression sauvage et les massacres de Raboteau du 2 octobre 1991 et du 22 avril 1994<sup>4</sup> ont soulevé l'indignation nationale et internationale. Ces massacres ont été l'objet d'une investigation nationale et internationale ainsi que d'une investigation approfondie et d'une étude spéciale de la commission nationale Vérité et justice qui dans ses conclusions déclare que : "Par son caractère massif et systématique, le massacre du 22 avril 1994 à Raboteau pourrait être considéré comme un crime contre l'humanité."

### Les victimes oubliées

Justice et paix déplore aujourd'hui le peu de cas que les nouvelles autorités haïtiennes font de ces massacres perpétrés aux Gonaïves de la population de Raboteau et des victimes du coup d'État dans le département de l'Artibonite en général. Depuis six mois en effet les moyens n'ont pas été mis en oeuvre par le gouvernement :

a) pour traiter de manière globale, avec minutie et sérieux, le dossier de ces massacres de Raboteau ;

b) pour donner aux victimes une assistance légale digne de ce nom (à l'exception d'un dossier pris en charge) ;

c) et surtout pour préparer avec sérieux et minutie la manière dont doivent être envisagés les poursuites et les procès de tous les auteurs mis en cause dans ces massacres de Raboteau. Devrons-nous assister, dans quelques semaines, dans la ville de l'Indépendance, à la même parodie de justice que lors des récentes assises de Port-au-Prince, par manque de préparation du procès ?

Ce bilan partiel et sombre des six derniers mois révèle la profonde inquiétude manifestée par la récente assemblée générale de la commission Justice et paix : sous prétexte de vaste réforme

envisagée mais sans cesse repoussée, l'on maintient la situation telle qu'elle est.

La frustration des victimes du coup d'État est grande. Le mécontentement est légitime. La population réprimée si féroce pendant la dictature a de plus en plus l'impression que tout le monde se moque d'elle. Elle éprouve le sentiment d'avoir été dupée en matière de justice et ne sent pas encore la détermination de l'État à initier des mesures draconiennes pour commencer à renverser la situation. Les autorités de l'État elles-mêmes, en un seul chœur, ne cessent de répéter chaque jour que le système judiciaire haïtien est pourri de la tête au pied mais n'ont, jusqu'à ce jour, pas su adopter des mesures même transitoires pour faire face à toute une série de problèmes concrets, malgré des recommandations concrètes et réalistes portées à leur attention.

La commission Justice et paix invite donc le gouvernement à prendre rapidement des initiatives susceptibles de démontrer que l'application des recommandations de la commission Vérité et justice, la réforme judiciaire, l'assistance légale et les victimes du coup d'État constituent effectivement une des principales priorités de l'État pour les mois à venir.

La commission Justice et paix souhaite vivement que le nouveau gouvernement saura donner très rapidement au ministère de la justice les moyens nécessaires et indispensables pour la mise en oeuvre d'une politique cohérente en matière de justice qui puisse commencer à casser enfin le cycle de l'impunité, lutter contre l'insécurité et faire émerger un nouveau système répondant à la soif profonde de la population haïtienne.

*En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.*

3. APENA : Administration pénitencière nationale (NdT).

4. Cf. D 1894 (NdT).